

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

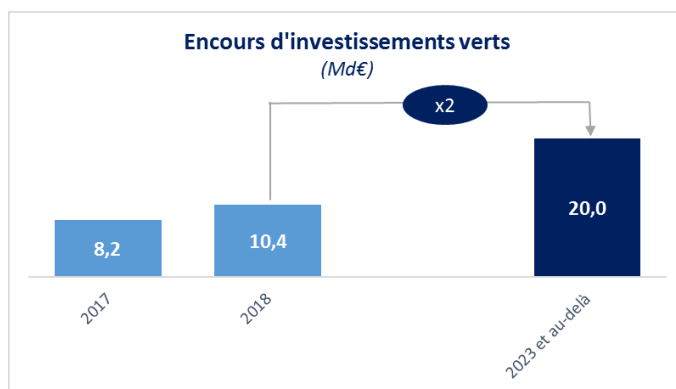
Paris, le 18 novembre 2019

CNP Assurances annonce de nouveaux objectifs en faveur de la transition énergétique et écologique

Ayant déjà atteint, voire dépassé, trois de ses quatre principaux objectifs en faveur de la transition énergétique et écologique (TEE), CNP Assurances annonce aujourd'hui son intention de doubler ses encours en investissements verts à horizon 2023 et accélère sa politique de sortie du charbon.

Acteur de la transition vers une économie décarbonée, CNP Assurances recherche l'alignement de ses intérêts avec ceux de la société. Sa politique d'investissement vise à contribuer à une croissance économique durable, notamment au travers de ses engagements en faveur de la transition énergétique et écologique (TEE).

CNP Assurances intensifie sa lutte contre le réchauffement climatique et annonce aujourd'hui sa volonté de **multiplier par deux ses encours en investissements verts** – forêts, *green bonds*, immeubles à haute performance énergétique, infrastructures vertes comme des projets d'énergie renouvelable et des moyens de transport et de mobilité à faibles émissions de CO₂ - pour atteindre 20 Md€ d'ici fin 2023 contre 10,4 Md€ à fin 2018.

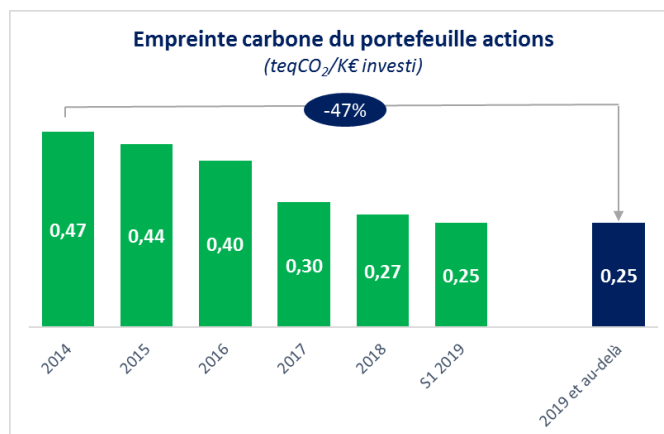


En parallèle, CNP Assurances accélère son **désengagement du charbon thermique** :

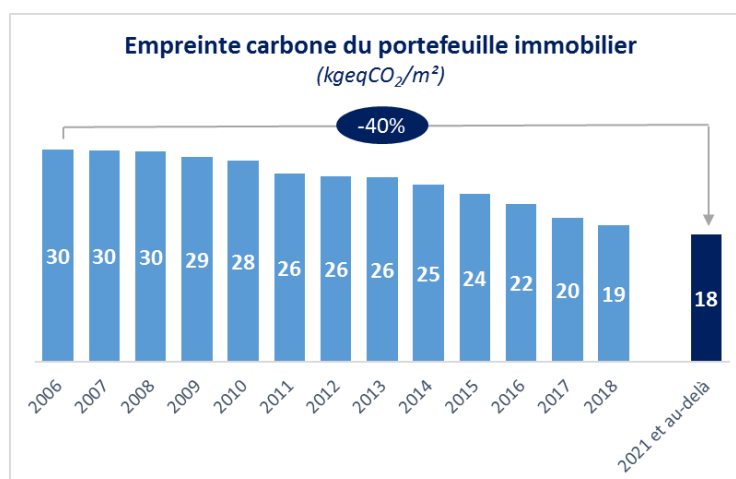
- en abaissant les seuils d'exclusion pour les investissements existants c'est-à-dire en désinvestissant des entreprises dont 20 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique au lieu de 25 % précédemment
- en étendant à l'ensemble des entreprises qui développent de nouvelles centrales à charbon (au-delà des 120 plus grandes actuellement concernées) son engagement de les exclure de ses investissements
- en demandant à l'ensemble des entreprises auxquelles CNP Assurances est exposée en direct, de publier, d'ici 2021, un plan de désengagement du charbon thermique aligné sur une sortie d'ici 2030 dans les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040, dans le reste du monde, reposant sur la fermeture et non la vente des actifs.
- en menant une politique d'engagement actionnarial auprès des entreprises du secteur afin d'inciter celles qui développent de nouveaux projets charbon à y renoncer, et celles qui disposent d'actifs charbon à adopter et mettre en œuvre un plan de fermeture progressive de leurs infrastructures.

Le 23 septembre 2019, le Groupe avait annoncé avoir déjà atteint, voire dépassé, 3 de ses 4 principaux objectifs en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

- Signataire du *Montreal Carbon Pledge*, CNP Assurances a rendu publique **l’empreinte carbone de son portefeuille actions** cotées détenues en direct en décembre 2015 et s’est engagée à la réduire de 47 % entre 2014 et 2021 pour atteindre 0,25 teqCO₂/K€ investi à horizon 2021 : cet objectif a été atteint dès le mois de juin 2019 avec un an et demi d’avance.



- CNP Assurances s’est engagée en décembre 2017 à consacrer 5 Md€ sur la période 2018-2021 à de **nouveaux investissements en faveur de la transition énergétique**. À fin août 2019, cet objectif a été dépassé avec un an et demi d’avance : les nouveaux investissements verts s’élèvent à 5,2 Md€ depuis 2018.
- CNP Assurances fait partie des premiers assureurs à avoir mis en place dès 2015 une **politique charbon**. L’entreprise exclut ainsi tout nouvel investissement dans des sociétés extractrices de charbon et productrices d’énergie à base de charbon dont plus de **10 % du chiffre d’affaires** est lié au charbon thermique. Sur les actifs existants, la détention d’actifs financiers dans ce secteur est limitée au seuil de 25 % du chiffre d’affaires. Elle a, de plus, choisi de ne plus investir dans les entreprises les plus impliquées dans le développement de nouvelles centrales à charbon. A fin 2018, ces objectifs ont été totalement respectés.
- CNP Assurances s’est engagée à réduire de 40 % entre 2006 et 2021 **l’empreinte carbone de son portefeuille immobilier** détenu en direct (en kgeqCO₂/m²). CNP Assurances se fixe ainsi l’objectif d’une empreinte carbone durablement en dessous du niveau de 18 kgeqCO₂/m². A fin 2018, le taux d’avancement de cet objectif était de 85 %. Depuis 2008, l’investissement très significatif de CNP Assurances dans les travaux de rénovation des immeubles détenus en direct, qui représentent un patrimoine immobilier de plus de 1,4 million de m² à fin 2018, permettent d’éviter chaque année des émissions théoriques de CO₂ de 5,7 milliers de tonnes.



A propos de CNP Assurances

Acteur de référence sur le marché français de l'assurance de personnes, CNP Assurances est présent dans 19 pays en Europe et en Amérique latine, avec une forte activité au Brésil, son 2^e marché. Assureur, coassureur et réassureur, CNP Assurances conçoit des solutions de prévoyance/protection et d'épargne/retraite innovantes. La société compte plus de 37 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde et plus de 14 millions en épargne/retraite. Conformément à son modèle d'affaires, ses solutions sont distribuées par de multiples partenaires et s'adaptent à leur mode de distribution, physique ou digital, et aux besoins des clients de chaque pays.

CNP Assurances est cotée à la Bourse de Paris depuis octobre 1998. Le Groupe affiche un résultat net de 1 367M€ en 2018.

Contacts

Presse

Florence de Montmarin | 01 42 18 86 51

Tamara Bernard | 01 42 18 86 19

servicepresse@cnp.fr

Suivez nous sur :



Investisseurs et analystes

Nicolas Legrand | 01 42 18 65 95

Jean-Yves Icole | 01 42 18 86 70

Typhaine Lissot | 01 42 18 83 66

Julien Rouch | 01 42 18 94 93

infofi@cnp.fr